



Lyon, le 2 Septembre 2005

## **DECLARATION DE LA CFDT C C E EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2005**

**Aujourd'hui encore une énième annonce sur la suite de la restructuration dans la société !**

Dernièrement, les propos de notre Direction Générale confirment la réalité du discours tenu. L'actualité nous démontre bien les allégations annoncées. La politique de conserver que «des châteaux forts» dans la société devient de plus en plus factuelle. L'intensification et l'accélération de mettre les cafétérias soit en location gérance soit en les fermant devient une véritable stratégie d'Entreprise.

Pour les salariés, les représentants du personnel et pour la CFDT, cette logique est inacceptable sans garantie du maintien de l'emploi au plus près des établissements concernés lors des fermetures et du maintien du statut CASINO pour les salariés volontaires avant le passage en location gérance franchise.

Sur la cession de la cafétéria de Paris Italie, la CFDT exige la mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi vu le nombre important de salariés touchés par cette fermeture et que l'environnement géographique de l'Île de France qui est très étendu ne permet pas de faire jouer la clause contractuelle de mobilité qui n'a plus de sens dans ce site pour des employés précaires.

Sur les cafétérias de Poitiers Futuroscope, Ivry sur Seine, Issy les Moulineaux, Clermont-Ferrand Jaude, Wasquehal, Douai, La Ville du Bois, Torcy Monchanin, nous demandons à la Direction Générale, soit le reclassement des salariés sur la même ville quand c'est possible, soit la mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi pour les établissements isolés.

Sur la mise en location gérance franchise des cafétérias de : Bordeaux Cauderan, Hyères route des Iles, Quimper Carrefour, la CFDT renouvelle, une fois de plus, la mise en œuvre d'un accord sur le périmètre du Groupe Casino pour reclasser les salariés volontaires afin de rester s'ils le souhaitent dans le Groupe Casino. La CFDT ne peut se satisfaire d'une charte imposée unilatéralement par la Direction Générale.

Pour la CFDT il faut mettre tout en œuvre pour conserver le statut des salariés volontaires qui ont participé à la richesse et à l'histoire de la société. Notre seule préoccupation, est pour nous le maintien de l'emploi.

**Pour la CFDT, notre objectif prioritaire est « ZERO CHOMEUR ».**

Pour la CFDT,  
Le Représentant Syndical National  
Serge NARDELLI